

Département du Morbihan
Commune du HEZO
56450

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 16/09/2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DERBOIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 11 Présents : 10 Votants : 10

Présents :

Guy DERBOIS, Laëtitia ROUAULT, Jean-François NEDELEC, Claude MAMOU, Fabien PLAUD, Pascale MEYER, Nicolas DESCHAMPS, Isabelle COMTE, Benoit ARTAULT, Philippe MAES.

Absente : Marie BOURGAIN

Secrétaire de séance : Philippe MAES

N°23/2022 – Tarifs communaux à compter du 1^{er} octobre 2022

La Commune du HEZO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que le coût des offres périscolaires (garderie, cantine, goûter) peut être décomposé de la façon suivante :

Matières premières alimentaires	43 %
Charges de personnels	43 %
Charges de structures (Energie, eau, ...)	14 %

Comme tout le monde peut le constater l'inflation est importante depuis 9 mois. Il est donc normal d'en imputer le taux au plus près de la réalité tout en conservant le fait que la commune prend en charge environ 50 % de ces coûts.

Le principe de revalorisation du prix pourrait être le suivant :

Matières premières alimentaires = coût Surzur, applicable de suite

Charges de personnels = indice fonction publique, applicable de suite

Charges de structures (Energies) = coût de la vie, applicable au 1^{er} octobre.

Surzur ayant géré au mieux l'alimentaire en ce début d'année scolaire, il n'y a pas d'augmentation de prévue pour le moment.

La masse salariale ayant augmentée de 3,5 % le 1^{er} juillet (revalorisation du point d'indice), ce taux sera appliqué à concurrence de 43 %.

Les charges de structure suivent l'indice du coût de la vie soit un taux de 5,56 %, applicable à concurrence de 14 %.

L'augmentation globale sera donc de 2,76 % au 1^{er} octobre appliquée uniquement aux tarifs des services périscolaires. Les autres tarifs approuvés par délibération n°09/2022 en date du 29/03/2022 restent inchangés.

Après en en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à la majorité par un vote à main levée, par 8 voix pour, 1 abstention et 1 contre :

- D'approuver les tarifs communaux comme suit :

Services périscolaires		
Repas	unitaire	4,11 €
Repas non commandé	unitaire	6,17 €
Garderie du matin de 7h30 à 9h	le quart d'heure	0,45 €
Goûter de 16h30 à 17h	unitaire	1,49 €
Goûter non commandé	unitaire	2,21 €
Garderie du soir de 17 à 19h	le quart d'heure	0,45 €
Majoration au-delà de 19h	forfait par enfant	5,00 €

Rappel des autres tarifs toujours en vigueur :

Photocopies		
Associations du Hézo - Noir et Blanc	le format A4	0,10 €
	le format A3	0,20 €
Associations du Hézo - Couleur	le format A4	0,40 €
	le format A3	0,80 €
Privé - Noir et Blanc	le format A4	0,25 €
	le format A3	0,50 €
Privé - Couleur	le format A4	0,60 €
	le format A3	1,20 €
Plastifieuse		
	le format A4	1,00 €
	le format A3	2,00 €
Cimetière		
Concession de 2 m ²	15 ans	120,00 €
	30 ans	300,00 €
Cavurne de 1 m ²	15 ans	450,00 €
	30 ans	900,00 €

Pose de buse		
	1 mètre linéaire	130,00 €
Participation		
Voyage collégiens et lycéens	par élève	65,00 €
Location du podium roulant (6 m largeur x 7,60 m longueur)		
Commune du Hézo ou de Surzur	gratuit	0,00 €
Personne physique du Hézo ou de Surzur	par jour	300,00 €
Personne morale du Hézo ou de Surzur	par jour	350,00 €
Personne physique autre commune	par jour	400,00 €
Personne morale autre commune	par jour	450,00 €
Caution autre commune		1 000,00 €

Location salle polyvalente	1/2 jour*	1 jour	2 jours	Jour supp	Réveillon
Résident		300,00 €	500,00 €	200,00 €	800,00 €
Non résident		650,00 €	900,00 €	250,00 €	1 200,00 €
Association communale (lundi au jeudi)		0,00 €	0,00 €	125,00 €	
3ème location du vendredi au dimanche		0,00 €	0,00 €	125,00 €	
Si vente de billets à l'entrée		125,00 €	250,00 €	125,00 €	
Association hors commune moins de 2h	80,00 €				
Association hors commune plus de 2h	300,00 €	500,00 €	500,00 €	200,00 €	
Entreprise privée	400,00 €	700,00 €	1 200,00 €	400,00 €	
Exposition	250,00 €	350,00 €	550,00 €	200,00 €	
*1/2 jour = de 9h à 12h30 ou 13h30 à 17h30					
Suppléments					
Remise des clés la veille de 17h à 20h	50,00 €				
Mise à disposition du Wifi	30,00 €				
Location de la sono	100,00 €				
Location et installation du podium	220,00 €				
Ménage	200,00 €				
Caution					
Salle	1 000,00 €				
Ménage	200,00 €				
Sono	800,00 €				

- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, **Guy DERBOIS**



Document signé électroniquement
Certificat émis pour : Guy DERBOIS
Certificat émis par : ChamberSign France CA3 NG Qualified eID
Valide à partir de 03/06/2020 08:25 jusqu'à 03/06/2023 08:25